Développer l’apprentissage des personnes handicapées **[1]**

Alors qu’il n’y a jamais eu autant d’apprentis en France, les personnes en situation de handicap doivent avoir les mêmes chances d’accéder à l’apprentissage. Aujourd’hui, ils ne sont que 4 000 apprentis en situation de handicap à entrer chaque année dans l’apprentissage (soit 1,3% sur 305 000 entrées). A l’occasion de leur déplacement, aujourd’hui, au centre de formation des apprentis de l'École d’horticulture d’Orléans « CFA La Mouillère », Muriel Pénicaud, ministre du Travail et Sophie Cluzel, secrétaire d’État chargée des personnes handicapées, ont annoncé des mesures pour développer l’apprentissage au service des parcours des personnes en situation de handicap.
En savoir plus (Secrétariat d’État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées) [2]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/d%C3%A9velopper-l%E2%80%99apprentissage-des-personnes-handicap%C3%A9es
[2] https://handicap.gouv.fr/presse/communiques-de-presse/article/developper-l-apprentissage-des-personnes-handicapees